

DEC193253DR02

Décision portant nomination de M. Alexandre Deville aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n°7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes et nommant M. Philippe Grellier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7245 en date du 04/02/2019 ;

Considérant que M. Alexandre Deville a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle du 10/10/2019 au 15/11/2019 (durée 45heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alexandre Deville, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes, à compter du 16/11/2019.

M. Alexandre Deville exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre Deville est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2020

Le directeur de l'unité
Philippe Grellier

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

